

Burundi : Le FIDA fait un don de 25 M USD au pour l'inclusion financière et rurale

@rib News, 22/12/2017 – Source Xinhua L'Assemblée nationale du Burundi a adopté jeudi soir à l'unanimité un projet de loi portant sur la ratification d'un accord de financement d'un don du Fonds international de développement agricole (FIDA) de près de 25 millions de dollars comme appui à l'inclusion financière et rurale au Burundi (PAIFAR-B). C'est le ministre Déo Guide Rurema, en charge de l'Agriculture et de l'Élevage, qui a expliqué aux députés les tenants et les aboutissants de ce projet de loi avant son adoption.

Il leur a indiqué que "le gouvernement vient d'obtenir du FIDA un financement de 24,9 millions de dollars" en faveur de ce projet, avant de leur faire le détail de ce financement. En effet, leur a-t-il dit, "ce financement est un don, non remboursable et sans intérêts, mobilisable à 100% avec un budget national de contrepartie estimé à environ 2.605.000 de dollars". En outre, a-t-il ajouté, le projet sera mis en oeuvre dans six provinces couvertes par les projets et programmes financés par le FIDA, à savoir Bubanza et Cibitoke à l'ouest du pays, Gitega, Muramvya et Karusi au centre, et Kayanza au nord-ouest. Il sera déployé dans trois principaux domaines, à savoir la contribution à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière pour 937.000 dollars, le renforcement de l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées pour 19.909.000 de dollars et enfin la coordination du projet pour 4.089.000 de dollars. Lorsque les députés ont cherché à savoir quels étaient les résultats attendus, M. Rurema a répondu que 99.200 ménages ruraux allaient voir leurs revenus augmenter grâce à un accès régulier aux services de crédit et d'épargne des établissements de micro finance et que 2.500 ménages très vulnérables allaient être financièrement et économiquement inclus. On compte parmi les 99.200 ménages ruraux des ménages sans terre, des jeunes diplômés, scolarisés ou non, menant une activité agricole et non agricole, des ménages pouvant directement participer à un groupe de caution solidaire, des petits producteurs membres des groupements coopératifs rizicoles impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation dans la filière riz et d'autres filières et activités agricoles (maïs, haricot, sorgho, manioc, soja...). Par ailleurs, plus de 80% des exploitants agricoles ruraux vont devenir ce qu'il a appelé des "clients" crédibles et fiables pour les établissements de micro finance qui se refinanceront régulièrement auprès des banques. Enfin, la structuration des filières sera renforcée grâce à un financement plus fluide de ses différents maillons.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});